

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2022

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Acceptation d'une soumission pour l'éclairage de la tour d'eau
- 1.3 Adoption d'un amendement budgétaire
- 1.4 Autorisation signature – Alerte sismique
- 1.5 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Demande d'aide financière – Formation pompier
- 2.3 Correspondance
 - a) Municipalité de Pike River – Avis d'intention d'embauche d'un TPI pour le pôle de Bedford
 - b) Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge – Avis d'intention d'embauche d'un TPI pour le pôle de Bedford

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Intérêts sur la facture de consommation d'eau potable de la municipalité de Saint-Armand
- 3.3 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation paiement pour la construction d'un bâtiment sanitaire au parc de l'Église
- 4.3 Autorisation signature – Convention Réseau Biblio Montérégie
- 4.4 Autorisation paiement à Techsport – Ombrières
- 4.5 Demandes CABBE – Barrage routier et guignolée
- 4.6 Demande du CABBE – Collecte de sang
- 4.7 Correspondance
 - a) Musée Brome-Missisquoi

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Autorisation de paiement – Programme de subvention au loyer de l'OHBM
- 5.3 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Annulation – Offre de services AO BED2022829
- 6.3 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 14 juin 2022
 - b) Procès-verbal du 12 juillet 2022

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du règlement 699-22-23 – Modification zone RX-1
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-24 – Projet La Relance
- 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 706-22-4
- 7.5 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois d'août

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement décompte 1 – G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc.
- 8.3 Avis de motion et présentation projet – Règlement 625-22-4 (RM330)
- 8.4 Nomination - Poste d'ouvrier de voirie
- 8.5 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
- 8.6 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 6 septembre 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Yves Gnocchini	Marie-Josée Lamothe
	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Pierre Le Blanc.

Monsieur le maire Claude Dubois était absent de son siège.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Marie-Claude Bélisle, adjointe.

22-09-242

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-09-243

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 2 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue ou n'a été soumise par un citoyen dans la salle.

22-09-244

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-09-245

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2022

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-09-246

Acceptation d'une soumission pour l'éclairage de la tour d'eau

Considérant l'intention de la Ville de Bedford d'effectuer l'éclairage architectural de la tour d'eau;

Considérant le mandat octroyé à la firme Artilux Innovation inc. relativement à la préparation de plan et devis pour l'installation de matériel d'éclairage architectural de la tour d'eau;

Considérant la réception des plans et devis ainsi que le dépôt de trois (3) propositions d'éclairage de la tour d'eau;

Considérant le choix du conseil de procéder à l'installation de l'option numéro 3 de la proposition d'éclairage;

Considérant la demande de soumissions à des fournisseurs potentiels;

Considérant la réception de la soumission de la compagnie Lumen pour la fourniture du matériel d'éclairage est conforme aux spécifications d'éclairage de la firme Artilux Innovation Inc. ;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte la soumission de la firme Lumen pour l'éclairage de la tour d'eau au montant de 45 349,50 \$ plus les taxes applicables.

Que ce conseil autorise l'appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 80 000 \$ pour le projet d'éclairage de la tour d'eau.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-09-247

Adoption d'un amendement budgétaire

Considérant l'amendement budgétaire suite à des besoins identifié par l'administration au 31 août 2022;

Considérant que le conseil a pris connaissance dudit amendement.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil procède à l'adoption l'amendement budgétaire, celui-ci étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil autorise le directeur général à effectuer ledit amendement budgétaire.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-09-248

Autorisation signature – Alerte sismique

Considérant la demande du ministère des Ressources naturelles du Canada de procéder à l'installation d'une station sismique;

Considérant que les parties se sont entendus sur l'installation d'une station sismique au 1, rue Principale à Bedford;

Considérant l'entente à intervenir entre les deux parties;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le directeur général à signer ladite entente au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-09-249

Demande d'aide financière pour la formation des pompiers

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de 1 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

22-09-250

Intérêts sur la facture de consommation d'eau de la municipalité de Saint-Armand

Considérant la résolution 22-06-196 et la résolution 22-08-265 de la municipalité de Saint-Armand ;

Considérant la facture 2FD000158 à la municipalité de Saint-Armand relativement à la consommation d'eau potable pour l'année 2021;

Considérant que la fourniture de services a été rendue et que toutes les dépenses afférentes au traitement de l'eau potable ont été défrayées par la Ville de Bedford pour l'exercice financier 2021;

Considérant que la municipalité de Saint-Armand ne conteste pas le montant de la facture et qu'elle reconnaît cette créance envers la Ville de Bedford;

Considérant que cette admission a été faite à l'intérieur du délai de 30 jours de la facture soit avant que les intérêts commencent à courir;

Considérant que la facture n'a pas été payée au 30^e jour et qu'elle ne l'est pas en date d'aujourd'hui;

Considérant que les motifs de la municipalité de Saint-Armand pour ne pas payer les intérêts ne relèvent pas de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil réclame le paiement du montant intégral de la facture et des intérêts courus jusqu'à la date du paiement.

ADOPTÉE

22-09-251

Autorisation paiement pour la construction d'un bâtiment sanitaire au parc de l'Église

Considérant le mandat octroyé à « Construction Marc Chevalier Inc. » pour la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment sanitaire au parc de l'Église;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 3055 de Construction Marc Chevalier Inc. au montant de 40 244,01 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-09-252

Autorisation signature – Convention Réseau Biblio Montérégie

Considérant la convention intermunicipale entre la Ville de Bedford, la municipalité du Canton de Bedford, la municipalité de Saint-Armand et la municipalité de Stanbridge Station et le Centre régional de Services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. vient à échéance le 31 décembre 2022 ;

Considérant la proposition de renouvellement de la convention de Réseau Biblio de la Montérégie;

22-09-252
(suite)

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer le renouvellement de ladite convention intermunicipale pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@.

ADOPTÉE

22-09-253

Autorisation de paiement à Techsport – Ombrière

Considérant le projet d'acquisition d'ombrières pour le terrain de pétanque;

Considérant qu'une demande d'aide financière PRIMADA a été faite en 2020 pour l'achat d'ombrières pour couvrir l'aire de jeux;

Considérant qu'un acompte a été versé en mai 2022;

Considérant la livraison des ombrières et par conséquent la réception de la facture.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 00998828 de la compagnie Techsport pour un montant de 23 788.05\$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-09-254

Demande d'autorisation – Barrages routiers pour collecte de fonds et guignolée – CABBE

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et région désire tenir deux barrages routiers et, pour ce faire, sollicite la permission auprès de la Ville pour les dates suivantes :

- 1^{er} octobre 2022 de 8h30 à 16h au profit de Centraide Richelieu-Yamaska
- 3 décembre 2022 de 8h30 à 16h00 dans le cadre de la guignolée

Considérant que l'organisme désire installer des boîtes de collectes de denrées et d'argent à certains endroits de la ville ainsi que des affiches pour la Guignolée;

Considérant que le ramassage des denrées alimentaires se tiendra le 4 décembre 2022;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le CABBE à tenir les barrages routiers aux intersections des rues de l'Église et Cyr, et du Pont et Cyr, le 1^{er} octobre et 3 décembre prochain et ce, pour fin de collecte de fonds.

Que ce conseil autorise le CABBE à installer des boîtes de denrées et d'argent ainsi que l'affichage à cet effet.

ADOPTÉE

22-09-255

Demande de gratuité – CABBE – Collecte de sang

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ tiendra une collecte de sang qui se tiendra le mardi 25 octobre 2022.

22-09-255
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le CABBE à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour la tenue de ladite collecte de sang, le mardi 25 octobre 2022, et ce gratuitement.

ADOPTÉE

22-09-256

Autorisation de paiement – Programme de subvention au loyer de l’OHBM

Considérant que l’Office d’habitation Brome-Missisquoi a transmis le 17 août dernier, la contribution de la Ville de Bedford pour le programme de subvention au loyer;

Considérant que le budget de l’OHBM pour les 12 unités de logement représente un montant de 25 651 \$;

Considérant que la contribution de la Ville de Bedford équivaut à 10 % de ce budget, soit un montant de 2 565,10 \$;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à l’OHBM de 2 565,10 \$ pour sa contribution au programme de subvention au loyer (PSL).

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-09-257

Annulation – Offre de services AO BED2022829

Considérant que la Ville de Bedford est allée en appel d’offres public sur SEAO (référence BED20220829) pour la collecte des conteneurs et transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables;

Considérant qu’aucune soumission n’a été reçue avant la fermeture de la soumission BED20220829.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil annule la soumission BED20220829.

ADOPTÉE

22-09-258

Adoption du règlement 699-22-23 – Modification zone RX-1

Considérant que le 3 mai 2022, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-23 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement sur le zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone RX-1 pour la réalisation du projet Héritage;

Considérant que la Loi sur l’aménagement de l’urbanisme permet à une ville de modifier ce règlement;

Considérant qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 juillet 2022 et qu’aucun citoyen ne s’est manifesté afin de s’exprimer à ce sujet;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

22-09-258

Que ce conseil adopte le règlement 699-22-23 amendant le règlement 699-11 intitulé

- (suite) Règlement sur le zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone RX-1 pour la réalisation du projet Héritage.
- ADOPTÉE
- 22-09-259 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-24 – Projet La Relance**
- Le conseiller Yves Gnocchini donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 699-22-24 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de permettre le projet La Relance.
- Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 699-22-24 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de permettre le projet « La Relance ».
- ADOPTÉE
- 22-09-260 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 706-22-4**
- Le conseiller Daniel Audette donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 706-22-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12.
- Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 706-22-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12 ».
- ADOPTÉE
- 22-09-261 **Autorisation de paiement décompte 1 – G.J Ménard Aménagement Paysager Inc.**
- Considérant l'octroi d'un contrat à « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. » pour les travaux de réfection des rues Dutch et Clayes en 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-05-157 et pour un montant de 1 465 296,13\$ incluant les taxes;
- Considérant la vérification du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 août 2022 et la recommandation de paiement faite par Tetra Tech pour un montant de 264 819,62\$ incluant les taxes.
- Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini
- Que ce conseil autorise le paiement du décompte numéro 1 au montant de 230 328,00\$, plus les taxes applicables.
- « Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 22-09-262 **Avis de motion et présentation projet – Règlement 625-22-4 (RM330)**
- La conseillère Mona Beulac donne un avis de motion et qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 625-22-4 concernant la circulation et le stationnement.
- ADOPTÉE

22-09-263

Nomination – Poste d’ouvrier de voirie

Considérant qu’un poste d’ouvrier de voirie est vacant suite à la nomination de monsieur Sébastien Audette comme chef d’équipe de groupe;

Considérant le besoin d’embaucher une personne à titre d’ouvrier de voirie;

Considérant que le poste a été affiché à l’interne, conformément à la convention collective en vigueur;

Considérant que monsieur Martin Laplante a déposé sa candidature et que celui-ci remplit les exigences pour occuper le poste;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil nomme monsieur Martin Laplante au poste d’ouvrier de voirie de la Ville de Bedford à compter du 12 septembre 2022, et ce selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

22-09-264

Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

Considérant que l’article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu’une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l’achat de matériel ou de matériaux, l’exécution de travaux ou l’octroi d’un contrat d’assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville;

Considérant que la FQM a lancé un appel d’offres pour l’octroi d’un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l’installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l’« Appel d’offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l’achat regroupé en découlant;

Considérant qu’Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s’est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l’Appel d’offres de la FQM;

Considérant que la Ville a adhéré au programme d’achat regroupé découlant de l’Appel d’offres puisqu’elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 12 août 2022 (ci-après l’« Entente »);

Considérant que la Ville a reçu d’Énergère inc., conformément aux termes de l’Appel d’offres, une étude d’opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 23 août 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n’excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l’investissement (l’« Étude de faisabilité »);

Considérant que l’Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s’ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l’Appel d’offres;

Considérant que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l’efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Ville;

Considérant que l’ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l’Appel d’offres et n’en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l’article 6.9 de l’Appel d’offres et de l’article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

22-09-264
(suite)

Considérant que la Ville est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

Considérant que la Ville désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

Considérant que la Ville autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

Que le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Ville;

Que le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau »:

- Conversion de 15 luminaires HPS 150W sur route MTQ par des luminaires DEL 93W, au montant de 5 752,80 \$;
- Remplacement de 2 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 29W, au montant de 687,70 \$;
- Remplacement de 4 luminaires DEL existant par des luminaires DEL 54W, au montant de 1 381,16 \$;
- Remplacement de 15 luminaires DEL existant sur route MTQ par des luminaires DEL 78W, au montant de 5 299,80 \$;
- Remplacement de 1 luminaire DEL existant sur route MTQ par un luminaire DEL 93W, au montant de 383,52 \$;
- Remplacement de 19 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 827,83 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 3 porte-fusibles simples sur fût municipal (incluant les fusibles), au montant de 261,42 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- 26 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 3 625,18 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Ville établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Stockage d'inventaire, au montant de 1 659,81 \$;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 5 019,52 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 2 222,00 \$;

22-09-264
(suite)

- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 3-7 ans), au montant de 333,00 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 7-11 ans), au montant de 127,00 \$;
- Fourniture et installation de 370 plaquettes d'identification, au montant de 4 606,50 \$.

Que Monsieur Richard Joyal, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour le compte de la ville, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

Que le conseil est autorisé à déboursier une somme de 146 929,82 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère;

Que la dépense visée par la présente résolution soit acquittée en appropriant à même l'excédent de fonctionnement non affecté les sommes découlant du présent contrat.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-09-265

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 272 112,94\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 septembre 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 2 septembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Une citoyenne fait une intervention sur les sujets suivants :

- La possibilité de recycler l'eau provenant des jeux d'eau;
- La plantation d'arbres et l'aménagement des espaces dans les nouveaux projets domiciliaires;

22-09-266

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier